



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 février 2020

n° 020-20

**Objet :** *RS - Passation d'un avenant n° 1 aux lots 6 et 8 du marché de travaux de construction de la piscine aqualudique du Stade à Chambéry*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Aillon-le-Jeune</b>         | Emmanuelle Andrevon   |
| <b>Aillon-le-Vieux</b>         | Christian Gogny   |
| <b>Arith</b>                   | Pierre Gerard   |
| <b>Barberaz</b>                | David Dubonnet  |
| <b>Barby</b>                   | Catherine Chappuis  |
| <b>Bassens</b>                 | Alain Thieffent   |
| <b>Bellecombe-en-Bauges</b>    | Jean-Luc Berthalay  |
| <b>Challes-les-Eaux</b>        | Josette Rémy  |
| <b>Chambéry</b>                | Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton |
| <b>Cognin</b>                  |   |
| <b>Curienne</b>                |   |
| <b>Doucy-en-Bauges</b>         |   |
| <b>Ecole</b>                   |   |
| <b>Jacob-Bellecombette</b>     | Brigitte Bochaton   |
| <b>Jarsy</b>                   |   |
| <b>La Compôte</b>              |   |
| <b>La Motte-en-Bauges</b>      |   |
| <b>La Motte-Servolex</b>       | Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet   |
| <b>La Ravoire</b>              | Frédéric Bret - Marc Chauvin  |
| <b>La Thuile</b>               | Dominique Pommat  |
| <b>Le Châtelard</b>            | Pierre Hemar  |
| <b>Le Noyer</b>                | Philippe Gamen  |
| <b>Les Déserts</b>             |   |
| <b>Lescheraines</b>            | Albert Darvey   |
| <b>Montagnole</b>              |   |
| <b>Puygros</b>                 |   |
| <b>Saint-Alban-Laysse</b>      | Michel Dyen   |
| <b>Saint-Baldoph</b>           | Christophe Richel   |
| <b>Saint-Cassin</b>            | Philippe Dubonnet   |
| <b>Sainte-Reine</b>            |   |
| <b>Saint-François de Sales</b> | Maryse Fabre  |
| <b>Saint-Jean-d'Arvey</b>      | Bernard Januel  |
| <b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>    | Jean-Marc Léoutre   |
| <b>Saint-Sulpice</b>           | Louis Caille  |
| <b>Sonnaz</b>                  | Daniel Rochaix  |
| <b>Thoiry</b>                  |   |
| <b>Vérel-Pragondran</b>        |   |
| <b>Vimines</b>                 | Lionel Mithieux   |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 14

Michel André - Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Florence Vallin-Balas - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## **Bureau du 27 février 2020**

délibération n° 020-20

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 aux lots 6 et 8 du marché de travaux de construction de la piscine aqualudique du Stade à Chambéry**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que les marchés de travaux pour la construction de la piscine aqualudique du Stade ont été attribués, par décision n° 204-17 du 9 novembre 2017 pour les lots 6 et 8 aux entreprises suivantes :

- lot 6 (serrurerie, charpente métallique) à l'entreprise Grange Mecano Soudure pour 376 391 € HT,
- lot 8 (doublages, cloisons, plafonds, peinture) à l'entreprise Albert et Rattin pour 335 361,48 € HT.

### **Lot ° 6 – serrurerie, charpente métallique**

Le présent avenant a pour objet :

- la prise en compte de diverses adaptations techniques visant à améliorer l'exploitation de l'équipement :
  - o intégration dans un garde-corps extérieur d'un portillon et d'un coffret électrique,
  - o mise en place d'un garde-corps banc séparatif entre bassin ludique et pataugeoire,
  - o fourniture et mise en place de grille caillebotis pour faciliter l'accès aux bacs tampons,
  - o mise en place d'un portail au niveau de la clôture du rond-point pour créer un accès technique,
- la prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
  - o suite au déplacement du local chlore, mise en place d'une structure caillebotis, d'une porte coupe-feu et de grille de ventilation,
  - o passage de la prestation du lot 7 au lot 6 pour la réalisation et la mise en place de portes métalliques,
  - o plus-value concernant la réalisation et la mise en place d'une structure métallique et d'un caillebotis sur la cour anglaise extérieure supportant des passages de véhicules de 19 T,
  - o suppression des portes bétons et de leurs cadres métalliques sur le bâtiment 2 pour les remplacer par des portes CF et ajout de grille caillebotis,
  - o modification de certains portails extérieurs et suppression de porte et garde-corps,
  - o déplacement d'une porte au sous-sol pour assurer le cloisonnement CF,
  - o mise en place de portes provisoires au niveau du bâtiment 2 pour sécuriser le bâtiment dans l'attente de la finalisation de la solution technique,
  - o suppression d'une porte au sous-sol et du coffre-fort,
  - o modification de la charpente de la salle de réunion et extension de la charpente au-dessus du porche d'entrée,
  - o extension du garde-corps des plages extérieures et remplacement de la maille inox par du verre,
  - o adaptation du garde-corps des gradins avec la mise en place de capotages et de nez de marche,
  - o mise en place d'un soubassement en tôle pliée au niveau de la clôture avenue Alsace-Lorraine,
- la prise en charge des frais d'étude pour l'étude d'ouvrages qui ont été abandonnés.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 150 372, € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 39,95 %.

## Lot n° 8 – doublages, cloisons, plafonds, peinture

Le présent avenant a pour objet :

- la prise en compte de diverses adaptations techniques visant à améliorer l'exploitation de l'équipement :
  - o modification des vestiaires du personnel pour donner un plus grand espace,
  - o prise en compte d'une meilleure isolation thermique sur le bâtiment 3,
  - o mise en place d'un faux-plafond à correction acoustique plus performant sur le hall d'entrée,
  - o travaux de peinture sur le hall d'entrée (peinture sur l'arrière de la cloison en verre) et l'espace détente (oculus du spa),
- la prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
  - o variante sur le type de dalles de faux-plafond,
  - o réalisation d'un nouveau local chlore en façade ouest du bâtiment principal (réalisation d'une contre-cloison intérieure et peinture),
  - o mise en place de caisson au plafond du bâtiment 2 permettant de maintenir cachés les différents tuyaux d'arrivées d'eau,
  - o modifications apportées sur la file 4 de la halle bassin (suppression des contre-cloisons technique réalisées en parpaing et de la cloison arrière des gradins réalisé en bois, mise en place de faux-plafond en plaque de ciment au lieu du bois),
  - o ajout de diverses cloisons techniques dans les locaux techniques en sous-sol et sous les gradins,
  - o mise en place de dalle de faux-plafonds dans le sas d'entrée au lieu du bois,
  - o adaptation de la prestation de nettoyage de chantier.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 38 763,16 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 11,56 %.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportif d'intérêt communautaire,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics, d'un montant supérieur à 221 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** la décision n° 204-17 du Bureau du 9 novembre 2019 relative à l'attribution des marchés pour la construction de la piscine aqualudique,

**Vu** les marchés F17086 et F17098,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 27 février 2020,

### ***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** la passation des avenants n° 1 précités aux lots 6 et 8 du marché de travaux de construction de la piscine aqualudique du Stade,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 020-20

|                    |   |
|--------------------|---|
| Objet de l'acte :  | RS - Passation d'un avenant n° 1 aux lots 6 et 8 du marché de travaux de construction de la piscine aqualudique du Stade à Chambéry |
| Thème Préfecture : | 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires     |
| Date de l'acte :   | 27 février 2020   |
| Annexe(s) :        |   |

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23251H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23251H1

|                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| Date de transmission en Préfecture : | 09 mars 2020 |
| Date de réception en Préfecture :    | 09 mars 2020 |
| Période d'affichage :                | du au        |